



# **TOUS UNIS ET MOBILISÉS**

## **pour un pacte de progrès social dans les Bouches du Rhône**

*Les choix politiques du président Macron et des gouvernants qui l'ont précédé, visant à transformer notre modèle social de façon brutale pour répondre aux exigences du capitalisme mondialisé, sont porteurs de lourds reculs sociaux et sociétaux pour le monde du travail.*

*L'objectif, c'est la généralisation de la précarité au travail comme dans notre vie quotidienne. Que l'on soit jeune, privé d'emploi, salarié ou retraité, nous sommes tous concernés par la casse de nos droits et garanties collectives à travers les attaques contre le Code du Travail, le statut et les missions de la Fonction Publique, la Sécurité Sociale, les Retraites, le droit à la Formation et à l'Assurance Chômage.*

*Rien ne justifie ces régressions sociales, si ce n'est l'augmentation des profits des actionnaires, il s'agit bien de choix politiques et non pas d'un manque de moyens. La fraude et l'évasion fiscale représentent à minima 80 milliards d'€ par an, plus de 230 milliards d'€ d'exonérations et de cadeaux fiscaux sont offerts chaque année au patronat, l'argent existe pour répondre aux besoins.*

***Face à cette politique antisociale de Macron et du patronat, la CGT propose aux salariés, privés d'emploi, jeunes et retraités des Bouches du Rhône, de se mobiliser autour d'un pacte de progrès social pour une autre répartition des richesses et l'augmentation des salaires, une politique industrielle créatrice d'emplois, des moyens pour des Services Publics et une Sécurité Sociale à la hauteur des besoins des populations, un droit du travail qui protège et qui assure de nouveaux droits aux salariés.***

**L'ATTAQUE EST GLOBALE, LA RIPOSTE DOIT ÊTRE GLOBALE,  
QUE L'ON SOIT DU PRIVÉ OU DU PUBLIC,  
AVEC OU SANS EMPLOI, JEUNES OU RETRAITÉS,  
ORGANISONS LA RÉSISTANCE,  
AMPLIFIONS LES LUTTES ET LES MOBILISATIONS  
POUR GAGNER LE PROGRÈS SOCIAL !**

# ➔ Droit du Travail

Depuis plusieurs années, le patronat tente d'introduire dans les entreprises des accords de "compétitivité" visant à précariser au maximum les travailleurs et à réduire le soi-disant "coût du travail". Les orientations politiques actuelles visent à généraliser ces choix pour pouvoir déroger au Code du Travail, à la durée légale de la semaine de travail, aux salaires minimums conventionnels, aux congés... Ceci, alors que les travailleurs de ce pays n'ont jamais produit autant de richesses et que la France est championne des distributions de dividendes avec une augmentation de 22 % par rapport à 2016.

## ▪ Pour le renforcement des droits et garanties collectives.

Considérant que les richesses sont créées grâce au travail, le code du travail rend le patronat responsable et l'oblige à assumer tous les risques auxquels il soumet le travailleur. Au-delà, le Code du Travail encadre la formation, l'exécution et la rupture du contrat de travail, garantit les libertés syndicales, les normes de sécurité et protection des salariés.

**La Convention Collective** doit être le socle commun pour tous les salariés d'une même branche d'activité. La quasi-totalité des statuts des salariés des entreprises n'existe que grâce à la Convention Collective dont ils dépendent et notamment : la classification des emplois, les salaires et primes, la durée du travail, la réduction du temps de travail, la maladie, les conditions de travail et d'emploi, les licenciements, le travail posté, la formation professionnelle.

Dans la Fonction Publique, même s'il subit des attaques sans précédent, **le statut général des fonctionnaires** demeure un socle progressiste qui repose sur les principes d'égalité, d'indépendance et de responsabilité. Le statut est le garant de l'indépendance du fonctionnaire et de sa protection contre toute forme de pression mais aussi d'un service public rendu dans l'intérêt général et le respect de l'égalité républicaine.

Ce statut et son caractère unifié doit être renforcé, c'est une condition essentielle au développement de Services Publics répondant aux besoins des populations.

## ▪ Pour le rétablissement du principe de faveur dans son intégralité et de la hiérarchie des normes.

Le socle minimum que représente la loi doit être du plus haut niveau possible et ne doit pouvoir être qu'amélioré par les niveaux de négociation inférieurs, c'est-à-dire dans l'ordre, les Conventions Collectives nationales puis les accords d'entreprises. La négociation collective ne doit pas pouvoir modifier le contrat de travail d'un salarié dans un sens défavorable.

Les accords dérogatoires au Code du Travail et aux Conventions Collectives nationales privent de nombreux salariés de véritables droits et tirent les droits de tous vers le bas. Imposons au patronat le rétablissement du principe de faveur qui ne doit souffrir d'aucune entorse, plus on monte dans le niveau de négociation plus l'on s'extrait du lien de subordination, ce qui permet une négociation plus favorable aux salariés.

## ▪ Davantage de moyens pour la défense des salariés

Les droits n'ont d'existence que s'ils peuvent être imposés. Un Code du Travail efficace n'a donc pas de sens sans une justice gratuite, rapide, accessible et impartiale, avec le pouvoir pour le **Conseil de Prud'hommes** d'ordonner la réintégration du salarié ou le maintien du contrat. L'élection des Conseillers Prud'hommes au suffrage universel doit être rétablie. L'action du service public de **l'Inspection du Travail** doit être remobilisée et renforcée en effectifs sur le contrôle du droit du travail.

**Le droit de grève** doit pouvoir être exercé sans entrave et sans répression syndicale dans et hors de l'entreprise.

## ▪ Exigeons le renforcement des droits existants mais aussi de nouveaux droits

Tous les salariés ont droit à la **représentation collective** quelle que soit la taille de leur entreprise :

- Pour les entreprises de moins de 10 salariés, un droit à des Délégués du Personnel doit être instauré.

- Les représentants des personnels des entreprises de moins de 50 salariés doivent bénéficier des droits et prérogatives des Comités d'Entreprises, notamment en matière d'intervention sur la marche de l'entreprise.

- Chaque travailleur doit pouvoir s'exprimer sur son travail et participer, par l'intermédiaire de ses représentants, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion de son entreprise.

Pour cela, il faut favoriser le **droit d'expression** des salariés qui doivent disposer d'un crédit d'heures pour échanger sur leur travail avec leurs représentants, à travers des conseils d'ateliers ou de services.

- Les salariés doivent également bénéficier d'heures d'informations syndicales pour être informés et pouvoir débattre des négociations en cours avec leurs représentants.

Cette **démocratie sociale**, exercée au plus près des travailleurs, doit permettre de peser et d'exercer un contrôle sur les choix de gestion de l'entreprise.

**Le droit du travail doit prendre en compte les enjeux liés à la transformation de l'activité professionnelle et aux nouvelles technologies qui donnent lieu à de nouveaux modes de travail, que l'on qualifie "d'ubérisation".**

**Avec ces transformations, les salariés deviennent des travailleurs soi-disant indépendants mais subissent en réalité un lien de subordination. Les contrats commerciaux qui les lient à leurs clients doivent être requalifiés en contrats de travail et le recruteur doit contribuer financièrement, notamment à travers les cotisations sociales, qui ouvriront autant de droits aux salariés concernés.**

Désormais, **le contrat de travail** ne protège plus, l'employeur a la possibilité de se débarrasser du salarié qui n'accepte pas une modification de son contrat de travail. La protection du salarié doit être renforcée, en instaurant la nullité de tous les licenciements illicites, en créant un recours pour suspendre toute mesure de sanction, modification ou rupture du contrat, en créant un droit d'être assisté par un représentant d'une organisation syndicale à propos de toute sanction ou modification des conditions de travail ou d'emploi.

## ▪ Droits syndicaux et démocratie sociale

- **La négociation collective** doit avoir pour objectif l'amélioration de la situation des salariés, l'encadrement et la compensation de leurs contraintes de travail. La loi Rebsamen, qui accentue le lien entre impératif de l'entreprise et contenu des négociations, fait peser sur les salariés le risque économique et transforme les négociations en chantage à l'emploi. C'est pourquoi elle doit être abrogée.

- **Obligation de consulter le Comité d'Entreprise** en préalable à la conclusion, la révision ou la dénonciation d'un accord collectif.

- Le rôle des Instances Représentatives du Personnel doit être consolidé face au pouvoir de direction de l'employeur. **Le Comité d'Entreprise doit disposer d'un droit de véto** face aux décisions de l'employeur, notamment celles entraînant des licenciements collectifs.

Possibilité également pour les I.R.P de s'opposer au versement d'aides publiques si l'employeur ne respecte pas ses obligations envers les salariés ou les représentants du personnel ou si l'utilisation de ces fonds est contraire à l'intérêt général. Le versement d'aides publiques doit s'accompagner d'un pouvoir d'intervention accru des représentants des salariés et des pouvoirs publics dans la gestion des entreprises. Les exonérations totales ou partielles de versement des cotisations sociales sont totalement exclues.

- Les salariés et leurs représentants doivent bénéficier du temps et des moyens nécessaires à l'élaboration de propositions alternatives qui doivent être examinées au même titre que celles de l'employeur. Le droit d'expression doit évoluer vers un véritable **pouvoir de décisions**.

**La protection individuelle la plus solide est la garantie qui couvre le maximum de salariés : le Code du Travail additionné aux Conventions Collectives qui l'améliorent pour garantir les droits et les acquis de tous. Plus le socle de droits interprofessionnels que représente le Code du Travail est élevé, plus le niveau des Conventions Collectives et des accords d'entreprise sera élevé.**

**Parce que nous sommes les producteurs de richesses et que les moyens existent pour répondre aux besoins de tous, parce qu'il n'y a jamais eu autant d'activité et dans le même temps autant de chômeurs, parce qu'abaisser les droits des salariés ne favorise pas la reprise économique bien au contraire, nous avons toutes les raisons de mener la bataille et de nous acharner à reconquérir nos droits et garanties collectives, fruits de 120 ans de lutte, détruits de manière méthodique et en toute cohérence par les lois Rebsamen, Macron, El Khomri pour ne parler que de la dernière période. Pour mener cette bataille, pour l'obtention de nouvelles conquêtes sociales, les libertés syndicales sont déterminantes, elles ne sont pas négociables et doivent être défendues pied-à-pied par les salariés !**

# ➔ Pour les salaires, pensions et minima sociaux

Pour la 12<sup>ème</sup> année consécutive, il n'y a pas eu de décision gouvernementale pour réévaluer le SMIC et améliorer les conditions de vie de millions de salariés. Il en est de même avec le gel du traitement des fonctionnaires, des pensions et minima sociaux. Des salariés qui s'appauvrissent et des riches de plus en plus riches, voilà la réalité.

## PROTECTION SOCIALE

- ✓ Augmenter les salaires, c'est aussi augmenter les cotisations sociales, ce que certains nomment "les charges", pour retrouver une protection sociale de haut niveau qui garantit le droit à la santé pour tous, le droit à la maternité, à l'éducation des jeunes enfants, au logement, le droit de vivre sa vieillesse dignement.
- ✓ Les cotisations sociales représentent le salaire socialisé, c'est-à-dire la part de salaire mis en commun pour financer la Sécurité Sociale.

### ▪ LE TRAVAIL EST UNE RICHESSE :

De nos jours, le salaire est souvent présenté comme un coût pour l'entreprise, certains parlent de "coût du travail". Ce dogme prend à contrepied une réalité pourtant incontournable : le travail ne coûte pas, il est le seul qui crée de la valeur qui permet de payer les investissements, les matières premières, les salaires. Le travail n'est donc pas un coût.

En réalité, c'est la rémunération du capital qui constitue une charge.

### ▪ LE CAPITAL EST UN COÛT :

Plus de 230 milliards d'€ d'argent public chaque année sont donnés au patronat. Ces 230 milliards d'€ représentent, chaque année, 7 666 666 salaires sur 12 mois. Comme il y a 16 millions de salariés dans le privé en France, la moitié est financée par nos impôts et travaillent donc gratuitement pour les patrons du privé qui encaissent ces aides publiques.

En 1950, pour 100 € de salaire brut versé aux salariés, les entreprises versaient 10 € à leurs actionnaires et 4 € sous la forme de charge d'intérêt de leurs dettes. Aujourd'hui, pour 100 € de salaires versés aux salariés, les actionnaires reçoivent 49 € et les créanciers 18 € !

Ces éléments démontrent les mensonges des gouvernements successifs et du patronat qui véhiculent l'idée du "coût du travail". Ce sont les capitalistes qui coûtent très chers à la collectivité, eux qui ne produisent aucune des richesses qu'ils accaparent, contrairement aux salariés par leur travail.

L'économie du pays est malade de ces complicités politico-patronales au service des multinationales. La question centrale, c'est la réappropriation collective des richesses créées par le travail, se mobiliser pour qu'elles servent l'investissement pour l'avenir, l'emploi, les salaires, le progrès social.

Le salaire, son niveau, c'est aussi le poumon d'une économie en capacité de répondre aux besoins de la population. Plus il est bas moins l'économie est en capacité de répondre à l'intérêt collectif.

## **LE SALAIRE, C'EST AUSSI LE RESPECT DES QUALIFICATIONS, DE L'EXPERIENCE ET DES SAVOIR-FAIRE**

- ✓ Les grilles salariales permettent d'inscrire des droits individuels dans un cadre collectif, garantissant un niveau de salaire en lien avec sa qualification, son expérience et son savoir-faire.
- ✓ La grille salariale doit permettre un réel déroulement de carrière pour chacun. Elle peut mettre fin aux évolutions faites "à la tête du client", sans respect pour les savoir-faire et capacités professionnelles de chacun. Conjuguée aux droits d'expression des salariés, elle est une garantie de transparence et de démocratie dans l'entreprise.

**la CGT exige :**

- La CGT 13 considère qu'il faut à minima 1 800 € pour vivre dignement.
- L'indexation des salaires à l'indice des prix, en se basant sur un indice qui soit le reflet de la réalité.
- Une maîtrise publique des prix pour garantir le pouvoir d'achat et le niveau de vie de tous.
- La limitation de l'écart de salaire maximum de 1 à 10.
- Au bout d'une carrière professionnelle, chaque salarié doit au minimum avoir obtenu le doublement de son salaire d'embauche.
- La fin du gel des pensions du régime général et des régimes complémentaires.  
L'indexation sur l'évolution des salaires.  
Un taux de remplacement au minimum de 75 %, calculé sur les dix meilleures années de salaire et en aucun cas inférieur au SMIC.
- Un revenu de remplacement, à hauteur de 80 % du dernier salaire avec au minimum le SMIC, jusqu'au retour à l'emploi pour tous les salariés privés d'emploi sans exception, y compris les primo demandeurs d'emploi et les salariés précaires.
- L'égalité entre les hommes et les femmes doit être appliquée de manière effective.

## ➔ Pour nos industries

La France importe aujourd'hui plus de 50 % des produits indispensables à la population. La consommation dépend désormais, pour une grande partie, des importations issues des délocalisations entraînant la disparition pure et simple d'industries et des emplois qui vont avec.

### ■ LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES ET L'EUROPE AU SERVICE DE LA FINANCE :

La politique européenne porte l'ouverture des marchés économiques et financiers, sans droits douaniers internes, créant un espace pour acheter, vendre des marchandises et services quasiment sans contrôle, au détriment des enjeux sociaux et écologiques.

Le monde est devenu, pour les multinationales, un marché. La loi de la jungle capitaliste s'assoit sur la souveraineté des peuples, détruit l'économie de pays entiers, délocalise pour fabriquer dans des conditions inhumaines et gravement polluantes.

Le chantage à l'emploi fait partie de leurs méthodes pour s'imposer, obtenir des avantages fiscaux ici ou là. Tous les peuples en souffrent, que ce soit ceux qui produisent avec peu ou pas de droits sociaux, sans règles de protection de la santé ou ceux qui subissent la délocalisation de leur travail.

Tout cela est rendu légal car les multinationales bénéficient de la complicité d'élus, des institutions internationales et de l'Union Européenne.

**L'instauration d'une règle sociale, économique, fiscale doit permettre de mettre fin à ce règne de la finance qui se nourrit, s'enrichit de l'exploitation d'êtres humains.**

**Si la CGT est favorable à laisser circuler les hommes et les femmes, il y a nécessité aujourd'hui d'instaurer un contrôle et des règles sur la circulation des marchandises, pour faire respecter la valeur sociale du travail dans chaque pays et d'interdire tout gain, tout profit, obtenus par le moins-disant social, le dumping social :**

**la concurrence entre salariés et entre territoires qui nivèle vers le bas les droits et conditions sociales de tous.**

### ■ UN BOUCLIER CONTRE LE COUT DU CAPITAL :

L'Union Européenne, au service du capital, refuse d'instaurer des règles économiques et sociales qui mettent en cause les profits des multinationales, des banquiers : la régulation ou maîtrise du capital avec des principes de "bonnes conduites" ne remettent pas en cause le système et portent toujours la réduction "du coût du travail" ou la libéralisation des marchés.

"Changer l'Europe" demande autre chose que des slogans sans contenus concrets. Le bouclier contre le dumping social, fiscal, environnemental doit prendre la forme d'une taxe sur les importations qui supprime le profit patronal en valorisant le travail humain. Cette contribution financière serait calculée sur la différence de la valeur sociale du travail (salaires et droits sociaux), entre le pays de production et le pays de la vente.

**Ce bouclier permettra de construire les coopérations et les solidarités mutuellement avantageuses pour les peuples, dans le respect de l'identité de chaque histoire sociale et fera barrage à l'exploitation capitaliste, à la concurrence entre salariés.**

**C'est la seule alternative sociale à la mondialisation capitaliste, qui rassemble les travailleurs à l'échelle internationale, sans tomber dans le repli nationaliste.**

## ■ REAPPROPRIATION COLLECTIVE DES RICHESSES :

Depuis plus de 30 ans, c'est au nom de l'emploi que les gouvernements successifs justifient les cadeaux offerts aux entreprises sous forme d'exonérations de cotisations sociales, de Crédit Impôt Compétitivité Emploi, Crédit Impôt Recherche... Il faut mettre fin aux 4 000 dispositifs de détournement des richesses créées et de nos impôts vers les capitalistes et les actionnaires qui représentent près de 240 milliards d'€ chaque année.

Nos industries pourraient bien se porter avec ces milliards d'argent public qui vont directement dans les poches des nantis. Malgré cette manne d'argent public, ce sont fermetures d'usines, suppressions d'emplois. Pour 2016, ce sont 56 milliards de profits qui ont été reversés aux actionnaires.

Il est inacceptable et scandaleux que l'argent public, les richesses qui sont les fruits de notre travail, soient accaparés par une minorité au détriment des investissements productifs, de la recherche et développement, du renouvellement des savoir-faire, de l'emploi qualifié.

**Pour chaque cadeau au patronat, le gouvernement finance les comptes par des réductions de dépenses publiques, des politiques d'austérité qui ne permettent plus de financer des Services Publics de qualité, indispensables au développement de l'industrie. Pour sa part, le développement de ces services dépend aussi de l'existence et de la puissance d'un appareil productif.**

Les milliards sont là, il suffit de les attribuer pour un réel développement économique et social du

pays, au service du plus grand nombre et non pour multiplier la richesse de quelques-uns.

## ■ REAPPROPRIATION COLLECTIVE DES ENTREPRISES STRATEGIQUES :

Les stratégies patronales, avec la complicité des gouvernements successifs, ont priorisé la financiarisation de la gestion des entreprises industrielles et ont fragilisé l'industrie dans sa capacité à répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux. Le capitalisme n'ayant pas vocation à répondre à l'intérêt général, l'appropriation collective des entreprises et, en premier lieu, celles ayant une importance stratégique, est indispensable pour le développement économique et social.

## ■ PAS DE RECONQUETE INDUSTRIELLE SANS SALARIES :

**C'est aussi au nom de l'emploi, de la baisse du soi-disant "coût du travail" que ce gouvernement nous a imposé ses lois de régression sociale : "le Pacte de Responsabilité, la "loi Macron", la "loi Rebsamen", la "loi Travail" dont nous continuons à exiger l'abrogation...qui détruisent les droits et garanties collectives des salariés, avec des conséquences dramatiques sur l'emploi, l'évolution des salaires, le temps de travail et de repos, les réglementations d'hygiène et sécurité, qui détériorent gravement nos conditions de travail.**

Le travailleur est au cœur de notre choix de société et d'une stratégie de développement répondant aux enjeux économiques, sociaux, environnementaux.

## La CGT revendique :

1. la réappropriation des richesses créées par le travail et la nationalisation du système bancaire pour financer le développement de l'industrie : investissements productifs, recherche et développement, renouvellement des savoir-faire et de l'emploi qualifié,
2. la réappropriation sociale des entreprises et en premier lieu celles ayant une importance stratégique afin de décider collectivement de ce que l'on produit et comment.
3. une planification industrielle en termes notamment d'utilisation des ressources pour permettre une véritable transition écologique et favoriser la relocalisation des productions au plus près de la consommation.
4. l'instauration d'un bouclier social, fiscal, environnemental, c'est-à-dire une contribution financière sur chaque produit importé, calculée sur la valeur sociale du travail (salaires, cotisations, impôts, taxes environnementales), entre le pays de production et le pays de la vente. Le produit de cette contribution irait directement dans les caisses de la Protection Sociale.
5. la construction de coopérations et de solidarités dans l'intérêt mutuel des peuples, seule alternative à la mondialisation capitaliste, qui rassemble les travailleurs sans tomber dans le repli nationaliste,
6. les richesses créées par les salariés, les mutations technologiques, doivent servir aux salariés et au financement de la Protection Sociale, permettre d'améliorer les conditions de travail et de vie en réduisant le temps de travail à 32 H sans perte de salaire. Le numérique doit servir au progrès social et ne pas être un outil au service du capital.

# ➔ La Sécurité Sociale

La Sécurité Sociale doit protéger les individus des aléas et des évolutions de la vie : **maladie, accident du travail, invalidité, perte d'autonomie, retraite, chômage, éducation des enfants...**

Pour cela, elle doit :

- Reposer sur le principe « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».
- Rester fondée sur une dimension universelle ouverte à toutes et tous.
- Etre gérée par les organisations syndicales de salariés.
- Etre financée par les cotisations avec un taux unique.

## Les cotisations, c'est du salaire socialisé

Notre salaire se décompose entre le salaire direct couvrant nos besoins individuels et le salaire socialisé couvrant les besoins collectifs : le droit à la santé pour tous, le droit à la maternité, à l'éducation des enfants, au logement, le droit à une retraite et des pensions de reversion pour vivre dignement, le droit à l'emploi, le droit à une action sanitaire et sociale, le droit à une prise en charge face à la perte d'autonomie.

Les cotisations sont donc un prélèvement issu des richesses que nous créons dans nos entreprises et administrations, et doivent rester le principe de financement de la Sécurité Sociale.

Quand gouvernement et patronat baissent les cotisations, c'est en fait notre salaire qu'ils baissent. Le choix injuste fait par le gouvernement d'augmenter la CSG pour tous (public/privé) et pour les retraités (à partir de 1200 € de revenu mensuel) cache l'objectif d'un projet ayant pour but réel, la destruction complète de nos droits sociaux.

## CSG/Cotisations : les enjeux pour la Sécurité Sociale

A sa création, la Sécurité Sociale était entièrement financée pas les cotisations. Mais le patronat n'a jamais accepté cet état de fait et à toujours trouvé des gouvernements complices pour transférer le financement de la Sécurité Sociale sur l'impôt.

Aujourd'hui, le gouvernement Macron veut transférer la totalité des cotisations maladie et chômage sur la CSG et permettant ainsi un accroissement des dividendes, en faisant payer aux ménages ce qui était préalablement prélevé sur les richesses créées par notre travail.

Ces richesses doivent servir les besoins collectifs en finançant la Sécurité Sociale et non les actionnaires et le patronat :

- 30 milliards d'€ d'allègements et d'exonérations de cotisations sociales sont offerts au patronat chaque année.
- 186 milliards d'€ de dividendes versés en 2015 aux actionnaires.

**La Sécurité Sociale ne souffre pas de trop de dépenses, mais d'un détournement des recettes au profit des plus riches !**



# La sécurité sociale un enjeu de Société

## Le droit à la santé tout au long de la vie

La loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS), la loi Santé (dite Touraine) et celle de « Sécurisation de l'emploi » déstructurent l'Assurance maladie et tout le système de soins français.

La santé est un droit fondamental qui doit être garanti à tous. La politique de santé doit être fondée sur la réponse publique aux besoins de tous et non sur des aspects « marchands ». Pour cela il faut bénéficier d'un suivi médical régulier et accéder aux meilleurs soins issus des dernières avancées des sciences et techniques avec une prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale.

## Retraite

Notre système de retraite par répartition de la Sécurité Sociale constitue la meilleure garantie qui puisse être donnée à toutes les générations, les cotisations de tous les actifs financent toutes les pensions (système collectif). Le gouvernement prévoit une « réforme » pour sortir le financement des retraites du régime de solidarité interprofessionnel et intergénérationnel. Il envisage une retraite individualisée par point, un système par capitalisation comme une assurance privée. Le niveau des pensions sera soumis aux aléas des marchés boursiers et l'âge de départ en retraite en fonction de l'espérance de vie.

## Allocation Familiale

Le financement de la branche familiale de notre Sécurité Sociale provient pour l'essentiel des impôts et de la CSG, payés à 50% par les salariés. Les attaques récurrentes contre l'impôt (diminution de l'ISF) vont contribuer à affaiblir les recettes de la Caisse d'Allocation Familiale et donc conduire à un effondrement de l'ensemble des prestations familiales (accueil des jeunes enfants, aides au logement, allocation adultes handicapés (AAH), RSA). Pour la CGT, les prestations versées doivent l'être sans condition de ressources et revendique le rétablissement de l'attribution des allocations familiales dès le 1<sup>er</sup> enfant.

## Assurance Maladie

Toutes les dépenses de santé doivent être prises en charge à 100% par la Sécurité Sociale dans la branche maladie : médicaments, prothèses, optique, audition, dentaire, moyens de contraception, IVG, perte d'autonomie... Pour cela, il est nécessaire de nationaliser l'industrie pharmaceutique et les entreprises de fabrication de matériels médicaux ... et de donner au service public de la recherche les moyens d'assurer ses missions.

## Assurance Chômage

Les dernières négociations de l'assurance chômage ainsi que l'annonce pour 2018 de la suppression des cotisations sociales chômage auront comme conséquence à court terme l'étatisation du système d'assurance chômage (UNEDIC).

Le budget de l'UNEDIC sera totalement intégré au budget de l'Etat et donc totalement soumis aux aléas des politiques gouvernementales.

Le gouvernement pourra décider de baisser le budget de l'UNEDIC et donc de réduire les droits des privés d'emploi. De plus les salariés ne seront plus représentés par les organisations syndicales.

**Les politiques d'exonérations de cotisations sociales et de bas salaires menées depuis 30 ans, le chômage qui en découle, la financiarisation de l'économie, mettent à mal les ressources de la Sécurité Sociale, des Caisses de Retraites Complémentaires et de l'Assurance Chômage...  
Inverser les choix politiques est un enjeu fondamental pour lutter contre le dumping social et reconquérir notre Sécurité Sociale.**

**L'AUGMENTATION GENERALE DES SALAIRES ET LE PLEIN EMPLOI SONT DES PARAMÈTRES INCONTOURNABLES, POUR UN FINANCEMENT JUSTE ET EFFICACE DE NOTRE SECURITE SOCIALE**

### **La CGT revendique :**

- un financement de la Sécurité Sociale, Santé, Famille, Retraite, Chômage, Logement, assis sur les cotisations et non sur l'impôt,
- la mise à contribution des revenus du capital au même taux de cotisations que les revenus du travail,
- la fin du paritarisme et le retour aux élections des Administrateurs Salariés par les travailleurs,
- supprimer toutes les exonérations de cotisations sociales,
- l'abrogation des lois régressives (LFSS, Santé, El Khomri, Ordonnances, TRAVAIL)
- le remboursement à 100 % par l'Assurance Maladie,
- intégrer dans la Sécurité Sociale le risque lié à la perte d'autonomie,
- organiser une offre de soins de proximité publique et en finir avec les dépassements d'honoraires : mise en place d'un seul secteur conventionné et mettre fin au paiement à l'acte,
- Mise sous contrôle public des secteurs de la santé et de l'action sociale (Hôpital, Centre de Santé, Médecine du travail, Ehpad),
- Le maintien du système de retraite par répartition,
- 37,5 années de cotisations, incluant les années d'études, la retraite à taux plein à 60 ans et à 55 ans pour les métiers pénibles avec 75 % du salaire Brut, sans pension en dessous du SMIC,
- la mise en place d'un système englobant régime général et retraite complémentaire en vue de l'intégration des retraites complémentaires dans la Sécurité Sociale,
- l'indexation sur les salaires de l'ensemble des retraites, des pensions et de toutes les prestations de la Sécurité Sociale et non sur les prix.

# ➔ Pour nos Services Publics

**Les politiques d'austérité, la réforme territoriale, celle de l'État et de l'Hôpital sont des outils d'adaptation de l'action publique aux impératifs du capital au détriment des besoins des usagers et des conditions de travail et d'emploi des agents. Ces politiques sont partout un échec et provoquent chômage, paupérisation, désindustrialisation, affaiblissement de la cohésion sociale. Il est urgent de rompre avec cette orientation destructrice !**

Les besoins fondamentaux de la population doivent impérativement être démarchandisés, les actionnaires doivent être sortis des processus de décisions. On nous répond : « c'est impossible, la France est endettée... ». STOP ! La dette est créée chaque jour en finançant les profits des grands groupes et d'une infime minorité.

**À la CGT, nous disons : cet argent est produit par les travailleurs, il doit leur revenir et servir la population, l'intérêt général !**

## Les moyens existent :

- **Arrêt des cadeaux et avantages aux patrons** qui n'ont servi à rien à part enrichir les plus riches : **40 milliards d'€ par an** ont été dépensés pour le Crédit Impôt Compétitivité Emploi et le pacte de compétitivité,
- **Renforcer les finances publiques et les douanes** pour contrôler efficacement la fraude fiscale : **80 milliards d'€ par an**,
- **Supprimer les niches fiscales** rapporterait **50 milliards d'€ par an**,
- **Taxer au travers de l'impôt** les plus riches et donc augmenter le nombre de tranches pour un impôt plus juste et plus égalitaire, apporterait **18 milliards d'€ supplémentaires par an**.

## La CGT revendique :

- une augmentation conséquente de la valeur du point,
- des créations d'emplois statutaires pour les missions publiques,
- de nouvelles mesures fortes permettant la réduction de la précarité,
- l'amélioration des conditions de travail,
- la défense des acquis en matière de temps de travail,
- l'abrogation du RIFSEEP (Régime indemnitaire des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel)

**Le salaire des grands patrons des secteurs publics actionnalisés est au comble de l'indécence : 1 500 000 € par an par exemple pour le patron de Orange-France Telecom. Cet argent pourrait être investi pour le public.**

## **Pour développer des Services Publics répondant aux besoins de la population :**

**il faut que les secteurs indispensables aux besoins humains  
ne soient pas soumis aux intérêts financiers  
au détriment de l'intérêt général**

### **La CGT a identifié :**

- **Les secteurs indispensables aux besoins humains :**
  - l'eau : besoin vital
  - l'énergie (se chauffer)
  - la santé (se soigner)
  - l'éducation, la culture (s'émanciper)
  - le logement (lutter contre la précarité)
  - les transports (se déplacer librement)
  - les télécommunications et activités postales (droit à l'information et à la communication pour tous)
  - la collecte et le traitement des déchets
  
- **Les secteurs dans lesquels il est indispensable que l'État soit décideur et acteur :**
  - les finance publiques
  - les douanes
  - la sécurité intérieure (police) et extérieure (défense), les services de secours
  - la justice
  - les infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires
  
- **Les secteurs indispensables pour assurer l'avenir de notre pays :**
  - la recherche (fondamentale, médicale, technologique...)
  - les banques (pole public bancaire)
  - l'environnement (agriculture, forêt, traitement des déchets, etc...)



# Pour nos emplois

Depuis plus de 30 ans, c'est au nom de l'emploi que les gouvernements successifs justifient les cadeaux offerts aux entreprises sous forme d'exonérations de cotisations sociales, d'"aides à l'emploi", du Crédit Impôt Compétitivité Emploi...et, pour chaque cadeau, le gouvernement finance les comptes par des réductions dans les budgets sociaux et des collectivités.

C'est aussi au nom de l'emploi, de la baisse du soi-disant coût du travail, que ce gouvernement nous a imposé ses lois de régression sociale : le "Pacte de Responsabilité", la "loi Macron", la "loi Rebsamen", la "loi travail"...qui détruisent les droits et garanties collectives des salariés sans pour autant créer d'emplois.

**Tous ces dispositifs censés lutter contre le chômage sont un échec.**

**Ils sont destinés à abuser la population  
pour masquer les complicités patronat/gouvernement**

**Il faut mettre fin aux 4 000 dispositifs de détournement  
des richesses créées et de nos impôts, vers les capitalistes et les  
actionnaires, qui représentent près de 240 milliards d'€ chaque année.  
En comptant 2 500 € par mois, les 240 milliards détournés  
représentent le financement de 8 millions d'emplois.**

▪ **LE BILAN EST CATASTROPHIQUE :**

Plus de 6 millions de privés d'emplois et 9 millions de personnes en dessous du seuil de pauvreté. **Dans les Bouches du Rhône, le nombre de demandeurs d'emplois a augmenté de 5,2 % en 2015, la précarité explose, à l'image des contrats intérimaires qui ont augmenté de 6,9 % en 2015.**

▪ **POURTANT LES MOYENS EXISTENT :**

**Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017, les plus grandes entreprises françaises cotées en bourse ont versé plus de 40 milliards d'€ de dividendes.** Depuis 30 ans, la part de dividendes dans la valeur ajoutée a été multipliée par 5.

**Le seul souci du patronat ce sont ses profits, qui détruisent les emplois et qui appauvrissent les salariés. Les gouvernements qui passent restent sourds aux attentes des salariés. Rappelons-leur que le travail humain a une valeur sociale, il est une richesse pour les salariés, pour l'économie du pays et ses territoires.**

**Les salariés ont besoin de garanties collectives qui les protègent de la déréglementation du marché du travail imposée par les institutions internationales et l'Union Européenne au service des capitalistes.**

Le monde est devenu, pour les multinationales, un marché. La démocratie et la souveraineté des peuples sont bafouées. La loi de la jungle financière détruit l'économie du pays, délocalise pour faire fabriquer par des salariés sous-payés, avec moins de contraintes sociales. Le chantage à l'emploi fait partie de leurs méthodes pour obtenir des avantages fiscaux ici ou là. **L'instauration d'une règle sociale, économique, fiscale, doit permettre de mettre fin à ce règne de la finance qui se nourrit, s'enrichit, de l'exploitation d'êtres humains.**

### **La CGT revendique :**

- Si la CGT est favorable à laisser circuler les hommes et les femmes, il faut interdire tout gain, tout profit, obtenus par la concurrence entre salariés. Il faut mettre fin au statut de travailleur détaché, ces travailleurs doivent bénéficier des mêmes conditions de travail, des mêmes droits sociaux, protection sociale comprise, que les travailleurs du pays d'accueil.
- Instauration d'un bouclier social, fiscal, environnemental, c'est-à-dire une contribution financière sur chaque produit importé, calculée sur la valeur sociale du travail (salaires, cotisations sociales, impôts, taxes environnementales), entre le pays de production et le pays de la vente. Le produit de cette contribution irait directement dans les caisses de la Protection Sociale.
- Il y a besoin de construire des coopérations de solidarité dans le respect de l'identité de chaque histoire sociale, avec des outils qui font barrage à l'exploitation capitaliste, à la concurrence entre salariés. C'est la seule alternative sociale à la mondialisation capitaliste qui rassemble les travailleurs, sans tomber dans le repli nationaliste du chacun pour soi.
- Les richesses créées par les salariés, les gains de productivité qui ne cessent d'augmenter, doivent être redistribués sous forme de salaire mais aussi en réduisant le temps de travail. L'introduction de nouvelles technologies, la robotisation, l'informatisation, utilisées pour réduire le nombre d'emplois doivent permettre la réduction du temps de travail à 32 H sans perte de salaire et l'amélioration des conditions de travail et de vie. Cette mesure permettrait la création de pas moins de 4 millions d'emplois.

**GAGNER LE PLEIN EMPLOI, C'EST POSSIBLE,  
SI NOUS IMPOSONS UNE AUTRE RÉPARTITION DES RICHESSES  
AU SERVICE DE LA RÉPONSE AUX BESOINS.**



## BULLETIN D'ADHESION

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

email : \_\_\_\_\_

Entreprise : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

**A retourner à :**

Union Départementale CGT des Bouches du Rhône  
**Bourse du travail – 23 BD C. NEDELEC 13331 MARSEILLE CX 03**  
Tél. : 04 91 64 70 88 – Fax : 04 91 95 78 24 – mail : [ud-cgt-13@wanadoo.fr](mailto:ud-cgt-13@wanadoo.fr) –  
site : <http://cgt13.reference-syndicale.fr> – Facebook : UD CGT 13